



à travers les trois cycles. Le CUO a créé le Conseil d'assurance-qualité des universités de l'Ontario en 2010. Les institutions doivent établir (ou rétablir) leurs propres mécanismes internes de vérification de la qualité. Le Conseil peut approuver ou rejeter les nouvelles propositions de programmes.

**Ce nouveau cadre** oblige les établissements à évaluer les programmes au regard de nombreux critères. Sous le régime d'assurance-qualité, les établissements doivent déclarer la taille des classes et le nombre de professeurs à temps plein par rapport au nombre de chargés de cours pour les programmes existants. Pour répondre aux critères des nouveaux programmes, les établissements n'ont qu'à établir la compétence collective du département concerné.

Cet exercice a tenté de redéfinir la qualité et de retirer l'approbation des programmes des mains des professeurs. Alors que les processus de révision devront au final être portés par les professeurs, le club des présidents d'université de l'Ontario, qui n'ont pas à rendre de comptes, auront le dernier mot sur l'offre pédagogique et académique des établissements d'études supérieures de l'Ontario.

Comme la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire, le **nouveau conseil du CUO** ne comprend pas de représentation étudiante ou professorale. Même le membre du conseil responsable de représenter les «collègues académiques» est administrateur du Ontario College of Art and Design depuis 2006.

L'**Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario**, qui représente les professeurs d'université ontariens, critique haut et fort les nouveaux plans d'assurance-qualité. Dans son **mémoire de 2012**, elle soutient que le gouvernement ne devrait pas, et ne peut pas, dans les faits contrôler les universités. Elle lie également la qualité de l'éducation aux droits de scolarité record de l'Ontario et maintient que tout mouvement ontarien en faveur de l'assurance-qualité doit tenir compte du fort prix du système d'éducation dans la province.

L'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario demande au gouvernement de considérer des réformes appropriées pour la province plutôt que de simplement copier celles de l'Europe. Dans son mémoire sur la qualité remis au gouvernement ontarien, elle affirme que «[...] le document de réflexion du gouvernement se réfère souvent aux efforts menant à la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, qu'on appelle communément le "processus de Bologne" [...]. La transplantation pure et simple de solutions empruntées à d'autres pays aura un impact négatif sur la qualité de l'éducation dans la province».

L'IRIS a déjà **étudié** les réformes internationales et leur influence sur le système québécois. Des militants ontariens ont lancé des avertissements similaires à la mise en branle du processus du CUO. Toutefois, en l'absence de mécanisme de reddition de comptes au CUO, beaucoup des projets des présidents d'université ont été et continueront d'être implantés.

Les universités et collèges ne sont pas, et ne devraient pas être gérés comme des entreprises. Plutôt que de réformer l'éducation supérieure pour répondre aux besoins des étudiants et de la population ontarienne plus généralement, ces réformes sont introduites sous le couvert d'une standardisation qui mènerait on ne sait trop comment à une meilleure qualité ou à plus de reddition de comptes pour le contribuable.

Malheureusement, un système plus standardisé qui serait «à l'écoute du marché» ne peut pas remplir le rôle de l'éducation supérieure: fournir une éducation publique accessible pour développer des citoyens intelligents, critiques et créatifs.

Mots clés: [assurance-qualité](#), [Ontario](#), [université](#)

« [Texte précédent](#) | [Texte suivant](#) » »

- The Ubbergeek dit :

14 novembre 2012 à 14 h 35 min

Le citoyen fais place au consommateur... Quelle Brave Nouveau Monde.

**Répondre**

- Samuel P. dit :

18 novembre 2012 à 16 h 46 min

» Malheureusement, un système plus standardisé qui serait «à l'écoute du marché» ne peut pas remplir le rôle de l'éducation supérieure: fournir une éducation publique accessible pour DÉVELOPPER DES CITOYENS INTELLIGENTS, CRITIQUES ET CRÉATIFS. »